CANDIDATS.

POUR GREFFIER.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
W. [illegible]
[illegible] BOISSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HORATIO DAVIS.
J. Q. A. FOIT.
M. WILLARD,
SAMPSON BLOSSMAN,
JOHN M. BALSEY.
ADELIN DREUX.
A. D. DOBIOCOURT.
M. CARUTHERS.
THOMAS C. POOLE.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
HENRY PEYCHAUD.
WILLIAM P. BEDLOCK.
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
RIVIÈRE GARDÈRE,
J. B. FORRESTER MAXENT,
A. E. BIENVENU,
PIERRE M. BERTIN,
MARTIN DURALDE,
ARMAND GUYOL,
RENÉ H. BRUNET,
THOMAS GILMORE,
ROSÉMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
JOHN WATKINS,
PROSPER LE BLANC,
CHARLES S. LEE,
L. J. COIRON,
SAM. LOVETT WALDO.

POUR JUGE-DE-PAIX:

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de JUGE DE PAIX, dans la première municipalité.

☞ MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. CHS. C. SCHELL est candidat à une des places de Juge-de-Paix de la première Municipalité.

☞ M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge-de-paix de la Seconde Municipalité.

☞ M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de JUGE DE PAIX, dans la première municipalité.

☞ MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

☞ MM. les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. L'EDITEUR.
☞ Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
SES AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

☞ MM. les Editeurs de l'Abeille.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de
TOUS SES AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. F. M. GUYOL, comme candidat à la place de juge de paix dans la première municipalité.
PLUSIEURS AVOCATS.

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AVANT-hier, nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, [illegible] les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir se conformer aux dispositions de la loi ci-après [illegible].

ACTE APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

[illegible]

J. S. DE PALOS,
Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.

[illegible]

TABAC de la Vuelta Abajo—50 balles de qualité supérieure [illegible], à vendre par HEPBURN & TURPIN. No. 11, rue Royale.

FARINE—25 barils farine fine, et 75 do surfine des moulins de St. Louis, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 41 av. 49 Commune.

HARICOTS blancs—100 barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 41 av. 49 Commune.

POMMES sèches—25 barils et 100 sacs, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 21 av. 49 Commune.

RESINE et Charbon—300 barils résine et 5000 barils charbon de Pittsburg, en débarquement et à vendre par ROBERT MURPHY. 21 av. 62 Vieille Levée.

WHISKEY—50 barils whiskey vieux, à vendre par [illegible] 20 avril. [illegible] rue Royale.

FERRONNERIE pour bateaux—Ferrures françaises et [illegible], peintures, crochets et peintures, crochets et loquets, serrures et autres, targettes, carrées, [illegible], fournitures pour contrevents, &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN. 28 av. 48, Chartres.

ARTICLES de pêche—Hameçons de toute qualité, lignes en soie, coton, lin et pitre, bouchons, &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN. 48 Chartres.

OUTILS de charpentier—Equerres, scies à raser et à tenon, vilebrequins de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds de roi, [illegible], spoke-shave, vrilles, tenailles, marteaux, [illegible] à vendre par W. A. RYAN. 48, Chartres.

A VENDRE par les consignés—[illegible] colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre.
25,000 sacs en pitres de deux boisseaux et demi;
1000 colis thé noir, impérial et poudre à canon;
1000 barils maquereaux;
450 caisses excellent blanc de baleine, New Bedford;
30 surons indigo, 100 caisses savon [illegible];
50 barils clous de Boston;
[illegible] barriques [illegible]
NORCROSS & FOSDICK. 40 Gravier.

DIVERS—3000 galons huile de blanc de baleine d'hiver épurée; 3000 do huile de baleine; do 3000 do épurée; 70 barils huile des Tanneurs; 600 caisses blancs de baleine New Bedford et Boston; 300 caisses chandelles de composition; 100 do de l'Etoile; 300 caisses savon extra No. 1; 50 boîtes thé, Pouchong; 1000 barillets clous assortis; 800 barillets blanc de plomb No. 1, et extra et pur; 50 do peinture noire anglaise, à vendre par LEONARD ST[illegible] 16 mars.

FARINE—1000 barils à bord [illegible] par [illegible] 21 avril.

TOILE D'EMBAL[illegible] très lourd; 400 [illegible] vendre par 24 av.

FARINE—400 b[illegible] do ordinaire, [illegible] 24 av.

TOILE de Coton [illegible] manufacturé de [illegible] ces de large, en ma[illegible] 13 a. LEOP[illegible]

FRUITS A L'EAU [illegible] de vie, ly se sorte [illegible] bord de la barque Lub[illegible] 12 avril. LEO[illegible]

PRUNEAUX—10 cais[illegible] moelle, en débarquem[illegible] vendre par 13 avril.

BOUTEILLES VIDES—20 paniers [illegible] débarquement de la barque Lubeck [illegible] 13 av. LEOPOLD JEANNE[illegible]

A VENDRE—Un joli bien de ca[illegible] bayou St. Jean, d'une dimension d[illegible] arpents de superficie. Les établissem[illegible] sent d'une maison sous deux étages, cases à n[illegible] etable et remise, [illegible] en bon état. La [illegible] élevées et entourées d'une clôture [illegible]
Pour les conditions s'adresser au bureau d[illegible] Massy, not. pub. rue Royale [illegible]
2 avril—3m[illegible]
ALBIN MIC[illegible]

MAISON A LOUER.
Une maison rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts.
Deux maisons rue Claiborne, entre les rues S[illegible] et Dumaine.
Une maison rue Claiborne, près la rue St. Lou[illegible]
Une maison rue des Français, 3e Municipalité.
Une maison rue des Grands Hommes, près la rue d[illegible]
Pour les conditions qui seront très avantageuses, s'adresser rue de Chartres, No. 123, entre les rues St. Louis et Conti. 2 mars.

A LOUER—Livrable le 1er mai—La belle MAISON haute, située rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, présentement occupée par Thos. Barrett Esq. Cette maison se compose de sept grandes pièces, trois cabinets et une galerie vitrée. Elle a un beau corridor avec porte-cochère, une vaste cour bien briquetée, cuisine, cave, chambres à domestiques, écurie, &c., tous dans un parfait état. L'eau est conduite par les "water works" jusqu'au premier étage.
S'adresser au No. 21, Vieille Levée. 7 av—2m

ARTICLES DIVERS—1,500 caisses limons, 60 barriques huile d'olive, 30 barriques pierres de ponce, 3 do crême de tartre, 40 caisses tabac à chiquer, 25 ballots tabac en feuilles, à vendre par
29 av. WYLIE & EGANA, 50 rue Bienville.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
4000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B Guilloux;
3000 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice, grandes bouteilles; 600 paniers vin de Champagne,
80 barils et quarts vin de Sicile;
80 barils et quarts vin de Malaga;
2 pipes vin de Catalogne; 300 caisses liqueurs assorties; 30 do curaçao; 30 do marasquino;
100 caisses vin rouge St Julien et la Mission;
50 do capres; 25 do cerises au jus;
45 do savon de Marseille; 30 do vin de Muscat;
150 paniers bouteilles vides; 300 do anisette;
300,000 bouchons.
2 mai—3. AUG. MOLIER, 90, St Louis.

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
50 barriques vin de Bordeaux;
1 bancaut [illegible]
En magasin:—[illegible] caisses liqueurs assorties; 30 caisses sardines en boîtes, 9/2, 1/2, 1/3 et 1/4 de boîtes, 30 et 100 boîtes à la caisse &c. 100 barils Malaga sec, [illegible] le baril.
24 av. S. V. BARRETT, 21 Gravier.

CHAPEAUX laine—50 caisses blancs et noirs, à vendre par [illegible] FROST & Co. [illegible] Magasins.

QUARTIER-GENERAL, LEGION DE LA LOUISIANE.
NLLE-ORLEANS, 2 mai 1846.

CONFORMEMENT à l'ordre No. 5 émané du Quartier Général de la 1ère Division M. L[illegible] aux divers Brigadiers de la dite Division une réquisition de quatre Régiments d'Infanterie, à l'effet de renforcer l'armée d'occupation aux ordres du général Taylor, sur la frontière du Texas, le Brigadier Général commandant la Légion de la Louisiane, confiant dans le zèle militaire et dans la bravoure patriotique qui ont toujours distingué les soldats-citoyens de cette Brigade, compte que le chiffre de la susdite réquisition sera promptement rempli, et que les officiers de la Brigade prendront sur le champ les mesures nécessaires pour appeler au service des Etats-Unis tous les volontaires qui s'offriront, pour être formés en compagnies et régimens. Aussitôt cette organisation terminée, les officiers commandans feront leur rapport au quartier-général, pour que ces volontaires entrent au service des Etats-Unis. Le temps d'enrôlement sera de six mois à moins que leur licenciement n'ait lieu plustôt. Les armes, munitions et équipemens seront fournis par les officiers de l'armée des Etats-Unis chargés de ce département.

Le colonel J. Dufour, commandant l'infanterie, est spécialement chargé de la prompte exécution du présent ordre, et sera assisté dans ces fonctions par le major B. Buisson, inspecteur de la Brigade.

Le retour des susdits enrôlemens devra être fait au quartier-Général dans les cinq jours qui suivront le présent ordre.

Par ordre du brigadier-général D. AUGUSTIN.
4 mai. PAUL DORFEUILLE, Aide de-Camp.

DEPARTEMENT DU QUARTIER MAITRE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1846.

AFIN d'éviter toute confusion dans le paiement de la gratification &c accordés aux volontaires qui répondent à l'appel de la patrie, le soussigné fait savoir que les volontaires qui se seront conformés aux réquisitions du dit appel, seront payés dans ses bureaux, rue Baronne et non aux différens lieux de recrutement ainsi qu'il avait été dit. Cet arrangement concentre les paiemens en un seul endroit et aura l'avantage d'épargner de nombreux inconvéniens. CASIMIR LACOSTE,
5 mai. Quartier Maître Général.

DEPARTEMENT DU QUARTIER-MAITRE.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1846.

AVIS est donné que les bureaux du quartier-maître général de la Louisiane, sont temporairement établis dans le local affecté à ceux de l'ex-avocat général, rue Baronne et que c'est là que doivent être présentées toutes les réquisitions pour fournitures destinées aux quatre régimens appelés sous les armes par l'ordre du général, du 2 courant, par le gouverneur de l'Etat.

Toutes les réquisitions présentées au département du quartier maître doivent être consignées, soit par le général commandant, soit par les colonels ou les capitaines des compagnies auxquelles les dites fournitures sont destinées.

Toutes facilités seront données aux officiers et le service sera fait avec promptitude et régularité.
5 mai. CASIMIR LACOSTE, Quartier-maître général.

CONFITURES DE LA HAVANE, de la fabrique LA DIANA—12 caisses en débarquement du P. Soulé, en rands paubans et assortis comme suit:
2 paubans ananas; 2 dito limons;
2 dito icaques; 2 dito cédrats;
1 dito mangos; 1 dito oranges;
1 dito gelée gouyaves; 1 dito gelée corossols.
A vendre par
17 avril. J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

GELEE et Pâte de Gouyave—10 barils de 50 douzaines demi boîtes, importés par le P. Soulé, et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
17 av. 54 Vieille Levée.

SAUCISSONS DE LYON—3 barils en débarquement du navire Francis Depau, et à vendre par
17 av. NUMA LACOSTE, 103 Royale.

DAME-JEANNES—500 de 5 gallons et 100 de 3 gallons en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par NUMA LACOSTE,
17 av. 103 Royale.

SARDINES, PETITS POIS—25 caisses sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15. 29 rue de la Douane.

DIVERS—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive, par 12 bouteilles de 32 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 80 dito en flacons; 50 dito kirsch, 50 dito absinthe de la marque réputée de Dubied père et fils; 55 dito cerises à l'eau de vie.
14 av. REYNAUD, CUCULLU & Co.

TABAC à Chiquer—53 caisses de bonne qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
13 av. 92, Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils des meilleures marques des Illinois, à vendre par J. F. WOODRUFF,
20 av. 60 Camp.

GRAISSE—100 barils première qualité, à vendre par
20 av. J. F. WOODRUFF, 60 Camp.

BŒUF—300 barils Mess, Prime et Prime B, à l'inspection et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par J. F. WOODRUFF,
20 av. 60 Camp.

PORC—300 barils Mess, Mess M O et Prime, à l'inspection, à vendre par J. F. WOODRUFF,
20 avr. 60 Camp.

RAISINS—100 caisses M R bien conservés à vendre en débarquement du brick Pablo à vendre par
8 av. J. F. BERCIER & Co, 54 V Levée.

PORC—100 barils prime, M. O. &c, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
22 av. 92, Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Lubeck, venant de Bordeaux:
25 caisses prunes en [illegible]
22 do fruits au jus;
14 barriques vin vieux, article supérieur.
50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par
4 avril. RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux:
30 quarts vin rouge.
30 do vin blanc.
11 balles bouchons pointus, de 30,000 chaque, par
13 av. FOUGET, FILS, 147 Royale, entre St Louis et Toulouse.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—MAI 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	
Aufroy,	Fayvre, Docteur
Aymerie Ferdinand,	I & J.
B	Isabelle, Jean Baptiste.
Baudroux de Maille,	Jannin, Claude, François
Boillou, Alexandre	L
Bérot frères	Lanier, Auguste
Badarie Ble. Foliéten,	M
Barthe Louis Jh.	Michel, Jacques
Bougot, les frères	P
C	Perroux, Louis Ernest
Cablanc, Michel	Pelvisle, Léonce,
Cantegrit, Pierre	Peiffer Mme née Beauchet
Caillet, Antoine,	Peune, Jn Baptiste
Calusel, Baptiste,	Q
Cyrille, Laurent,	Quaires, Charles
F	T
Felix Vinceau	Tremblay, Chas Edouard, Tetard, Remi,

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
9 avril.

INDIGO—30 paquets Manille, Carracas, &c. en caisses, surons et barillets, à vendre par
27 av. ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

HUILE à Tanneurs, à vendre par
28 av. RICKER & PEARSON, 62, Camp.

BLANC DE PLOMB No. 1, de Philadelphie, en magasin et à vendre par
28 av. RICKER & PEARSON, 62 Camp.

FAN de l'Ouest, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
28 av. RICKER & PEARSON, 62 Camp.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux et de Marseille:
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux.
30 do do Marseille.
30 do vieux vin St. Estèphe.
50 barils vin blanc Haut-Sauterne.
[illegible] pipes genièvre de Hollande.
50 barils vieux whiskey Monongahela.
50 barils vin de Madère.
50 barils vin de Porto.
15 barils vieux Madère.
40 caisses liqueurs assorties.
20 caisses Curaçao.
20 caisses marasquino.
40 caisses Kirsch; 50 paniers huile d'olive.
40 milliers bouchons assortis.
[illegible] caisses vin de Bordeaux.
50 do do Chateau Lafitte.
50 do do Chateau Latour.
25 do do Chateau Margaux.
20 barils vieux Cognac (fine champagne).
4 demi pipes cognac.
50 barils vieux whiskey, à vendre par
4 mai. P. LONGIS, No. 116 rue Royale.

Nouveautés de Paris.

LE soussigné a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica, Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de: mousseline panama, haute nouveauté, balzorine, jaconat français, partie de [illegible] riche pour robes, dito extra fin, un grand choix [illegible] écharpes de toute description, [illegible] erreur, une partie de [illegible] seront vendus [illegible] de soie [illegible]

THEATRE D'ORLEANS.
MERCREDI, 17 mai 1846.
REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE.
Soirée d'amateurs et d'artistes.

La première représentation de:
LE COMTE DE MONTE-CHRISTO,
Drame en cinq actes, un prologue, et douze tableaux, par L. Placide Canonge.

Les principaux rôles de ce drame sont confiés à des amateurs, auxquels se sont joints plusieurs artistes du Théâtre d'Orléans.

☞ On commencera à sept heures et un quart.

THEATRE ST. CHARLES.

LES DEMOISELLES CUSHMAN, harpistes, pianistes et cantatrices, ont l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'elles feront lundi soir, 18 mai, au Théâtre St. Charles, dans un

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Composé de morceaux choisis des grands maîtres, pour la harpe, le piano, et le chant. Elles seront aidées de M. SLOMAN.

PROGRAMME.
Première partie.

Piano forte—Grandes variations pour deux pianos, sur des airs de "Guillaume Tell," de Rossini—Herz.
Les demoiselles Sloman.
Harpe—Grande fantaisie, dernière valse de Weber—Boscha.
Ballade—"The Old House at Home." Mlle E. Sloman.
Duo Italien—"Ebben per Memoria," de l'opéra de La Gazza Ladra—Rossini. Mlles Sloman.
Harpe et piano—Grandes variations brillantes et concertantes sur la valse favorite du duc de Reichstadt—Boscha. Mlles Sloman.

Deuxième partie.

Chant—"Blue Beard," musique choisie des compositions de Mozart, Rossini, Bellini et Bishop, maintenant en vogue dans les concerts de la noblesse à Londres.
M. Sloman.

Troisième partie.

Harpe—"Garland of Shamrock," par Boscha, morceau d'à propos, étant l'hommage d'un harpiste moderne aux anciens Bardes Irlandais, morceau très apprécié pour sa mélodie et ses difficultés—Boscha. Mlle Sloman.
Ballade—"Remember me," de l'opéra de la "Bohemian Girl." Mlles E. Sloman.
Duo pour la harpe et le piano, de l'opéra de la Somnambule de Bellini—La harpe Mlle E. Sloman—Le piano, Mlle Anne Sloman.

Le livre des places sera ouvert de dix heures à cinq heures. Loges, $1; Parquets et loges d'en haut 50 cents.
16 mai—2

THEATRE AMERICAIN.
TROUPE DE L'OPÉRA ITALIEN.

Les directeurs de ce théâtre annoncent respectueusement au public, qu'ils ont engagé la troupe italienne, composée d'artistes distingués—Cet engagement n'étant que pour quelques représentations.

Signora Amalia Majocchi, prima-donna.
Signora Concepcion Cirartegui, prima-donna.
Signor Luigi Perozzi, primo tenore.
Signor Atilio Vattellina, primo basso.
Signor Luigi Martinelli, second tenore.

Ainsi que le complément en artistes secondaires, un chœur complet et effectif, et un excellent orchestre sous la direction du Signor L. GABICI.

La première représentation aura lieu
MARDI SOIR, 19 DU COURANT,
Par le célèbre opéra en trois actes,
I CAPULETI ED I MONTECCHI,
(*Roméo et Juliette.*)

Poëme en vers, de Romani, musique de Bellini.
Cet opéra sera représenté avec magnificence, costumes nouveaux et splendides, décors analogues, etc.

Prix d'entrée:
Au parquet et aux loges.......... $1 00
Secondes, troisièmes et galleries.......... 50

☞ Le livre du contrôle sera ouvert tous les jours, à compter de samedi quatorze, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.
On vendra à la porte d'entrée, le livret de l'opéra.
14 mai—

VIN, EAU-DE-VIE, &c.

LES soussignés offrent à vendre à bas prix pour clore diverses consignations, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre:
250 barriques Vin rouge Montferrand, St. Estèphe, St. Emilion, Pauillac, St Julien, Chateau Margaux et Larose;
900 caisses Vin rouge, do do do;
300 do Vin blanc Barsac, Sauterne et Haut Sauterne, supérieure;
800 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Massiac et de Lossen, et du Comte de Mordant, en grandes et en demi bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et de Champion; 60 do Liqueurs fines et surfines do;
40 caisses Absinthe de Yersin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet surfin d'Angers;
500 boîtes Cèpes à l'huile;
60 caisses Curaçao et Marasquino, surfins;
50 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 m Bouchons fins et surfins;
10 demi-pipes Eau de vie 4e preuve, A. Seignette;
10 do do do Otard, Dupuy & Co;
15 do do do 1ère et 4me preuve, Pinet, Castillon & Cie;
5 quarts Eau de vie 1re preuve, Maglory;
3 pipes Genièvre de Hollande, (Swan brand);
50 paniers Huile d'olive surfine.
23 av. JORDY & BRAZIER, 10 Conti.

DISCOURS DE M. THIERS sur les relations de la France avec les Etats-Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.
On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal le Livre des Familles, et le troisième numéro de la Revue Pittoresque, troisième année. 23 avril.

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides franches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
10 av. C. CUSACHS, Encoignure Condé et St. Philippe.

A VENDRE en débarquement de la goëlette Millaudon,
120 barils olives d'Espagne;
60 do raisins Muscat, par
23 av. S V BARRETT, 21 Gravier.

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille,
100 barriques vin de Marseille;
100 caisses olives.
200 do capres et cornichons, par
23 av. S V BARRETT, 21 Gravier.

EN magasin et à vendre à bas prix:
50 caisses sirop de limons.
100 paniers Champagne de la Coupe.
50 do do comte de Merson.
50 do do l'Ancre.
50 do do demi bouteilles, par
23 av. S V BARRETT, 21 Gravier.

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Plagniol, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
23 av. LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare.
LES soussignés ont en mains un assortiment de chapeaux de Paris, dernier goût, qu'ils vendent au prix coûtant, d'importation.
Ces articles sont importés exprès pour le commerce de cette ville et se composent de
2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do à poil ras, noirs; 2 do do do gris;
2 do do supérieurs;
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes;
2 do do d'Italie assortis.
La personne qui achèterait tout l'assortiment, ferait une très bonne affaire. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av. 21, Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.
EN débarquement du navire Taglioni, et à vendre par les soussignés:
2 caisses mouchoirs Madras;
4 balles cotonnades françaises, nouveau genre;
2 caisses mousselines dernier genre;
1 do mouchoirs de batiste; 1 do à rivière extra riches.
Voiles en dentelles, gants en filets blancs et noirs, éventails, berthes et cols, &c. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av. 21, Magasins.

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par NORTH & BROTHERS.
23 av.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre:
50 boîtes Champignons au naturel;
100 demi boîtes do do;
50 boîtes Cèpes à l'huile; 100 demi do do;
197 boîtes, demi et quarts dito Pâtés truffés;
170 do et demi dito Truffes du Perigord;
950 boîtes, demi et quarts de boîtes Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av. CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par
23 av. CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis.

[illegible] Hollande—Quelques douzaines, vé[illegible] à vendre par LOREILHE & Co, [illegible] Royale et Douane.

[illegible] supérieure, à vendre [illegible] LOREILHE & Co. [illegible] Royale et Douane [illegible] et toutes de [illegible]

PARFUMERIE. [illegible]

No. 122.
[illegible] arrivées Queen Victoria [illegible] un assortiment de Marchandises [illegible] Leur sieur CORDEVIOLLE choix des nouveautés les plus grande soins aux amateurs est sollicité les plus récentes. L'attention des chalands [illegible] respectueusement pour les marchandises:

Pour HABITS.
Drap réduit noir, bronze, bleu, cap-de-Maure et autres couleurs de mode;
Cachemirettes Extra de toutes couleurs;
Mérinos de toutes les nuances.

Pour PANTALONS.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode;
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode;
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.

Pour GILETS.
Bazin anglais, blanc extra fin, Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemirés de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis;
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre;
Foulards vrai cera, dessins nouveaux;
Caleçonade toile à corsets;
Gants desoie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars. CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, dit Feliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique,
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans le dernier genre de Paris.
25 mars. L. A. & W. BARBARIN.

A VENDRE au débarquement du navire Floridian, ayant droit au drawback:
2 demi et 6 quarts pipes Eau de vie de Cognac de 4me preuve, de Pinet, Castillon & Co;
12 demi et 16 quarts pipes Eau de vie de Cognac, de 3me preuve, très vieille et supérieure, de Pinet, Castillon & Co;
32 barriques Vin rouge de Graves;
200 caisses do Léoville, d'Alfred Morton;
50 caisses Absinthe Suisse;
25 do Kirsch de la Forêt Noire;
10 do Curaçao d'Amsterdam;
25 do Liqueurs superfines assorties;
25 paniers Guignolet d'Angers;
25 caisses Prunes sèches; 25 dito Fruits à l'eau de vie;
20 do Cerises à l'eau de vie;
16 do Fruits dans leur jus; 20 do Fruits au vinaigre;
12 douzaines Moutarde de Maille;
500 boîtes Sardines; 300 demi dito dito, à vendre par
27 avril. JORDY & BRAZIER, No. 10, rue Conti.

HABILLEMENS D'ETÉ DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; alpacca, croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux; habits en toile écossaise, en toile l'nion &c. &c.

PANTALONS
En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, chalie à petits dessins; ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombasin noir, soie de reps, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot; chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos; toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.
☞ Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
18 mars. ALFRED MUNROE, 34, Magasins.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Strafford, capitaine Robson, venant de Bordeaux:
40 barriques Vin rouge St. Emilion,
12 do do St Julien Médoc;
8 do do Chateau Margaux;
4 do do Chateau Lafitte;
4 do do Chateau Léoville;
27 demi bques. do St Emilion,
9 do do St Julien, Médoc;
9 do do Chateau Margaux;
9 do do Chateau Léoville;
27 do Vin blanc Sauterne,
27 do do Barsac,
27 do do Haut Sauterne.
26 do do Haut Barsac.
200 caisses par 12 bouteilles vin rouge St Julien Médoc;
51 do 24 1/2 do do do,
18 tierçons Vinaigre de vin blanc,
85 caisses Absinthe de Yersin & Lecoultre;
65 caisses Cerises de Chauvet & Clermont; 30 do Liqueurs fines, surfines et superfines; 12 do Curaçao, grand et petit modèle; 10 do Kirschenwasser; 30 do Fruits à l'eau de vie, 3 do Anisette superfine; 24 do Sardines à l'huile de Camus; 2 do petits Pois au beurre, 3 do Cèpes à l'huile en boîtes, 2/3 et demi boîtes, 1 do capsules à bouteilles, 1 do étiquettes St Julien Médoc 1840; 300 paniers de 6 bouteilles les Guignolet; 30 do de 100 bouteilles vides; 300 caisses de 12 bouteilles vides; 150 milliers Bouchons longs et demi-longs; 1 demi-pipe vieille Eau de vie de Cognac; 3 barriques contenant des plants de vignes.
24 mars. NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
C. YALE Jr.
No. 13, RUE DE CHARTRES,
Nouvelle-Orléans.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et complet assortiment de marchandises de Paris pour le printemps, aux quelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.
Son assortiment consiste en partie en articles suivants:
Jaconat et Organdis français.
Barege nouveau genre, Balzorines et Gingas.
Robes brodées pour bal, en Tarlatane et Mousseline suisse.
Soieries et Satin riche pour robes pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de naples noir, et noir bleu, soie d'Italie.
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassées.
RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, TAFFETAS ET SATIN, un assortiment complet.
Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur,
Barege vert, et voiles de différents genres.
BOMBASINES ET ALPACCA.
Aussi un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES, DENTELLES, TOILES, BRODERIES, &c &c, aussi un complet assortiment d'articles pour MODISTES, CHAPEAUX ET PAILLE DE TOUT GENRE.
Fleurs artificielles, FRANÇAISES ET AMERICAINES.
Tient aussi constamment en vente GANTS ET MITAINES de toute espèce, et qualité.
Bas de laine, filoselle, coton et soie.
Jupons blanc, rayé et façonné,
CHALES ET CRAVATES fantaisie; et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.
C. Y. Jr, recevra par chaque navire, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux ENCANS DE NEW-YORK.

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources même ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.
On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents, KENNETT & DIX,
29 oct—1an. 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
95 caisses liqueurs assorties fines, surfines et superfines, avec capsules et belles étiquettes.
94 caisses fruits à l'eau de vie, prunes et abricots.
25 do raisins de Malaga, à l'eau de vie.
12 balles de 30 mille chaque, bouchons pointus surfins.
6 do de 30 do do do
1 do de 15 do do communs.
18 barils vin blanc Sauterne, 19 do do Barsac.
13 caisses pruneaux en boîtes transparentes et pobans
50 do cerises à l'eau de vie rosées, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE,
SERONT données pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave griffonne MARY-ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Domingon et de M. Lacaze, courtier. Cette esclave a appartenu à M. Milliken, et a depuis été employée par M. John Tarbe. Elle est bien connue en ville et a été dernièrement vue sur la Levée, vers les marchés de la première municipalité. S'adresser à
BOGART & FOLEY, No. 88, rue Gravier, ou à
13 avril—30. GUSTAVUS CALHOUN, aux Natchez.

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. Brana, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.
M. Duffau continue comme par le passé, son état de VETERINAIRE et maréchal-ferrant, aux Bourbonnes, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

[illegible] du warf de la rue Julie, un CHEVAL poney bay, longue crinière, une étoile au front et le pied gauche d'arrière blanc. Le cheval était sellé et bridé.
Une récompense convenable sera donnée à la personne qui fournira les renseignemens nécessaires pour retrouver le cheval, ou qui le ramènera 21 rue Gravier.
ST. VAL. BARRETT.

[illegible] PIASTRES DE RECOMPENSE.
[illegible] de la maison du gouver[illegible] samedi 2 mai, pendant [illegible], une JUMENT noire, [illegible], une petite bosse sur [illegible] marquée des lettres [illegible] des pieds blancs et [illegible] conduira ladite jument à [illegible] recevra la récompense.
[illegible] CHARLES LEMAITRE.

[illegible] ET BRODEQUINS—79 [illegible] du navire Colombo, fo[illegible] de chaussures pour le [illegible] vendre par [illegible] DUNBAR, 30 Douane.

[illegible] palfrenier. S'adresser [illegible] CHAPELLA, notaire, Passage de la Bourse.

[illegible] POSITIVE.
[illegible] à grand rabais, à partir [illegible] courant, époque à laquelle il [illegible] son stock composé de Mar[illegible] Chapeaux de paille et paille [illegible] crêpe de Chine, Rubans nou[illegible] de grands avantages.
[illegible] VENTE [illegible] 25 ans, bon sujet et garan[illegible] de table. [illegible] qui lui doivent de [illegible]
114, rue Royale.

[illegible] CEMENT [illegible] des employés de [illegible] par M. J. B. [illegible] commande aux [illegible] ouvriers, de [illegible] de les pour-[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIFF—(Pour un partage.)
EN vertu de deux ordres de la Cour du Premier District Judiciaire de la Louisiane [illegible] dans l'affaire de Edouard Martin [illegible] partage—No. 24,635—[illegible] rue St. Louis, entre Chartres et Royale, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Un terrain No 1 avec les améliorations, situé rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds 3 pouces face à la rue St Philippe, 62 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du côté Sud, 62 pieds 4 1/2 pouces sur la ligne du côté Nord qui le sépare du lot No 2 et 26 pieds 8 pouces sur la ligne du fond, touchant au No. 4, le tout mesure américaine.

Il y a sur ce terrain une maison en briques à deux étages et grenier, couverte en tuiles, avec cuisine aussi en briques et à deux étages, water works &c.

Il repose sur cette propriété 95 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui seront vendues ensemble avec la propriété. L'acquéreur aussi mera envers la banque, aux termes et conditions de sa charte, le paiement d'un prêt de $10[illegible] dont l'échéance arrive le 1 mai 1847; il prendra aussi la propriété sujette à un bail jusqu'au 20 octobre prochain, à raison de $32 50 par mois, payable tous les mois.

2o. Un Terrain, No. 2, contigu au précédent, avec les améliorations, situé rue St. Philippe entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds de face à la rue St. Philippe, 62 pieds 4 1/2 pouces sur la ligne qui le sépare du No 1, 62 pieds, 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 3, et 26 pieds sur la ligne du fond qui le sépare du No 4; le tout mesure américaine.

Les améliorations sur ce terrain sont semblables à celles du No. 1, et aussi avec 95 actions de la Banque des Citoyens, un prêt de $1090 80, et un bail, le tout aux mêmes charges et conditions que pour le No. 1.

3o. Un Terrain, No. 3, avec les améliorations, situé à l'encoignure des rues St Philippe et Bourbon, mesurant 26 pieds 11 pouces face à la rue St. Philippe, 62 pieds 9 pouces face à la rue Bourbon, 62 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 2, et pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du No 4.

Il y a sur ce terrain une maison basse briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, une cuisine en briques à deux étages, water works &c.

Il repose sur cette propriété 100 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui seront vendues ensemble avec la propriété.

L'acquéreur assumera envers la banque aux termes et conditions de la charte de ladite banque, un prêt de $1156 60, dont l'échéance arrive le 1er. mai 1847.

Cette propriété est louée $45 par mois.

4o. Un terrain No. 4, contigu au précédent, avec les améliorations, situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 22 pieds 4 lignes face à la rue Bourbon, 101 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare des Nos. 1, 2 et 3, et 21 pieds sur la ligne du fond, la ligne du côté du Sud rentrant de 2 pieds à la profondeur de 30 pieds 8 pouces, mesure américaine.

Il y a sur ce terrain une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, cuisine à deux étages aussi en briques, water works, cuve, &c.

Il repose sur cette propriété 125 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui seront vendues ensemble avec la propriété. L'acquéreur assumera envers la banque, aux termes et conditions de la charte de ladite banque, le paiement d'un prêt de $1666 78, dont l'échéance arrive le 1 mai 1847.

Cette propriété est vendue sujette à un bail jusqu'au 1er octobre 1846 à raison de $50 par mois, payable tous les mois.

5o. Un terrain avec les améliorations, situé rue Royale, entre les rues St. Pierre et Orléans, mesurant 36 pieds 5 pouces face à la rue Royale, 127 pieds 10 pouces et demie de profondeur, entre lignes parallèles.

Il y a sur ce terrain une maison en briques à deux étages et demie, formant deux locations distinctes. Le rez-de-chaussée consiste en un magasin, arrière-magasin, cabinet, cour, cuisine, chambres à domestiques, avec aussi en briques water works, etc. etc., avec un corridor particulier. L'autre partie de la maison consiste au premier étage en cinq chambres, cabinets et dépense, et à l'étage au trois chambres et un cabinet; une bâtisse dans le fond de la cour à trois étages et en briques, et couverte en tuiles, le premier consiste en une cuisine, chambre à repasser, et écurie, et les deux autres étages de six chambres, water works, cuve, puits, etc. etc.

La partie inférieure de la propriété est sujette à un bail jusqu'au premier octobre 1847, à raison de $50 par mois, payable tous les mois.

La partie supérieure ne sera livrée à l'acquéreur que le premier septembre 1846.

Il repose sur cette propriété 225 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, qui seront vendues ensemble avec la propriété. L'acquéreur assumera envers la Banque aux termes et conditions de la charte, le paiement d'un prêt de $3,900, dont l'échéance arrive le premier novembre 1846.

6o. Un terrain avec les améliorations situé rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St. Pierre, mesurant 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 9 pouces et demi de profondeur entre lignes parallèles.

Il y a sur ce terrain une maison basse briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, composée de quatre chambres et galerie; dans la cour, une cuisine et chambre à domestiques, une cour briquetée, cuve, etc. etc.

Il repose sur cette propriété quarante huit actions de la Banque de l'Union de la Louisiane qui seront vendues ensemble avec la propriété. L'acquéreur assumera envers la Banque aux termes et conditions de la charte, le paiement d'un prêt de $840, dont la première échéance arrive le premier novembre 1846.

7o. Vingt-deux actions de $100 chaque du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payées en plein.

8o. Quinze actions de la Compagnie d'Assurance Maritime et du Feu, de l'Etat de la Louisiane, en liquidation, de $100 chaque, sur lesquelles deux cinquièmes ont été payés.

9o. Un mulâtre nommé LOUIS alias SONNETTE, âgé d'environ dix-huit ans, un perruquier.

TERMES ET CONDITIONS.

Les acquéreurs des propriétés foncières devront assumer envers les Banques le montant des prêts sur les actions qui leur sont dûs, et le reste du prix sera payable un quart comptant, et la balance à un crédit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois, avec hypothèque spéciale. Les billets seront divisés en coupures à la convenance des ditts héritiers.

Les actions de la Banque de l'Etat et de la Compagnie d'Assurances, seront vendues au comptant, et l'esclave, un tiers comptant, et la balance à six et douze mois avec hypothèque spéciale.

Les actes de vente, transfert, et mise en possession seront aux frais des acquéreurs.
24 avril—3 en 30j. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE ST.-VINCENT,
AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.

CE COLLEGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé en 1843 une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississippi. Il est situé à quarante milles au dessous de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante arpens attenant appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Les DIFFERENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique, des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque, de la philosophie morale et naturelle, de la physique et de la chimie, de la musique et du dessin.

Le Collège de St. Vincent possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs qui parlent ces langues comme la leur propre.

L'année scholaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet. C'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.

Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est de $150 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme $10 en sus pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne; et autant pour l'étude de la physique et de la chimie, afin de rembourser les dépenses qu'occasionnent les expériences. Il faut aussi payer une somme de $6 par an pour fourniture de lit et de literie. La musique et le dessin coûteront $25 par an.

Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.

Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.

Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou à St. Louis.

N. B. Pour plus amples informations, s'adresser au Rev. F. CHANDY, agent du collège et actuellement résidant à l'Evêché. Le 25 mai, il partira pour le Collège et se chargera des enfans que les parents désireraient y envoyer. 16 mai—9

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCEE D'ORLEANS.

CET établissement, qui n'a pas encore trois années d'existence, a pris un développement rapide sur le plan tracé par ses fondateurs, MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT. Un enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes connus et voués par état à l'enseignement, l'importance attachée à la stabilité du personnel, sa prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions académiques du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole, l'Arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Tous les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours: ceux des autres branches ont lieu trois fois par semaine.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis longtemps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets d'études spécialement chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.

Jaloux de répondre autant qu'il est en eux, aux encouragemens qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a paru être à l'abri de toute espèce de maladie.

Les directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les règlemens disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.
Les pensionnaires paient, $30 par mois.
Les demi-pensionnaires, 15
Les externes, pour les classes avancées, 12
pour les classes inférieures, 9

Les statuts et règlemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
27 janvier.

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etablissement sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham; à 25 milles de Louisville, 16 de Shelbyville, 38 de Frankfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La *Faculté* est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.

Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collège par année, 30
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.

D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.

Pour plus amples informations, s'adresser au Révérend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire.

Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM. Rayburn, Scott & Cie. No. 80 rue du Camp, Nlle. Orléans.

Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co.; capt Grayson, A. des E. U.; Reyburn, Scott & co. N. Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge, Le.; Thomas R. Patten, Esq. Lac Providence, Le.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; Wil. Stewart, Esq.; Charles Tilden, Esq., Louisville, Ky.; Mason Pilcher, Esq., Bayou Teche, Attakapas.
20 déc—6m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 16,637—Martha E. Haywood vs. Joseph Nash, son mari—Je certifie par le présent, que le 2 mars 1846, jugement a été rendu dans cette affaire, dans les termes suivants, savoir: Dans ce procès la Cour étant convaincue, par les témoignages, que le défendeur est entièrement insolvable, et que les fonds que la demanderesse pourrait recevoir, provenant de successions de ses parents, pourraient être compromis, il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, [illegible] de biens [illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible]
(Signé) [illegible]
En foi de quoi, j'ai [illegible] sceau de la dite Cour [illegible]
[L. S.] Orléans, le 6 mars [illegible] mil huit cent quarante [illegible] de l'indépendance des [illegible]
6 mai—3. LOUIS R. COU[illegible]

GUABA, pâte et gelée, à vendre [illegible]

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. [illegible] Bernbrouche.

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi dix-huit juin 1846, à midi—Deux lots de terre situés en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Quartier, Hôpital et Conde, désignés par les Nos. quatre et cinq, sur un plan dressé par L. J. Pilié et J. Communy, le 16 février 1833, et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ci-devant notaire, le 24 avril de la même année. Lesdits lots mesurant, au pied américain, comme suit: le lot No. Quatre, 19 pieds 11 pouces de face à la rue de la Vieille Levée 19 pieds 2 1/2 pouces sur une allée commune dans le fond, sur 100 pieds de profondeur. Le lot No. cinq mesure 21 pieds un pouce sur une allée à la rue de la Vieille Levée, 21 pieds un pouce sur une allée commune dans le fond, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par ledit lot No. quatre, et de l'autre côté par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à C. L. Faurie, ensemble avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée qui est commune à tous les propriétaires avoisinans laquelle allée figure sur un plan dressé par J. Pilié, le 15 novembre 1833, et déposé dans l'étude de L. T. Caire notaire. Aussi: toutes les bâtisses en briques érigées sur lesdits lots. En 230 actions du fonds capital de ladite Banque des Citoyens, reposant sur lesdites propriétés. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions:—L'acquéreur paiera à la Banque des Citoyens, au comptant, la somme de $[illegible] 28, comme suit, savoir: en espèces $331 et $3463 76 en bons échus de ladite banque. Ledit acquéreur devra aussi assumer le paiement d'un stock note, en faveur de ladite banque, de la somme de $3000 et de 1er. avril 1847, payables et renouvelables conformément à la charte de ladite banque, et la balance comptant. JOHN L. LEWIS,
16 mai. Shérif de la paroisse d'Orléans.

Pierre Lefèvre vs. Mme Suzan N. Cook.
COUR DE PAROISSE—No. 16,941—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique, sur les lieux, rue du Canal, entre les rues Chartres et Dorsière, en cette ville, jeudi 28 mai 1846, à 10 heures du matin.
Tous les MEUBLES meublant le *Waverly House*, situé rue du Canal, entre les rues Chartres et Dorsière, se composant particulièrement de lits à colonnes et matelas, couvertures de laine, draps, rideaux, chaises, miroirs, armoires, pots et cuvettes, couteaux, fourchettes, cuillères, gobelets, tables, tables à manger, batterie de cuisine, etc. etc., et une grande quantité d'autres objets trop nombreux à mentionner.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
16 mai. Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. A. Lacoux, h. e. l. vs. Poupone Eloi, f. c. l.
COUR DE DISTRICT—No 24,616—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi dix-neuf 1846, à midi—Deux certains lots de terre situés à McDonoghburg, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés par les Nos cinq et six, de l'îlet No dix-neuf, sur un plan dressé par E. H. Springbolt, voyer, le 3 juin 1839, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire. Les dits lots mesurant chacun, au pied français, 30 pieds de face à la rue Decatur, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
15 mai—3en30j. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Michael Donohoe vs. Wm. Burns.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 27 mai 1846, à 10 heures du matin, sur la place St Antoine.
Un cheval. Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant.
16 mai—3en10j. C. CLAIBORNE, Marshal.

George Guth vs. Frederick Robe.
EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 27 mai 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti—Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant. C. CLAIBORNE,
16 mai. Marshal.

John D. Fink vs. Gustavus Martel.
COUR DE DISTRICT—No. 24,785—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi 22 mai 1846, à midi, les esclaves ci-après désignés, savoir:
Betty, griffonne, âgée d'environ vingt-sept ans; et ses trois enfans Jefferson, âgé d'environ six ans, Henry, d'environ quatre ans, et Cornelius, d'environ trois ans, tous mulâtres.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
16 av. JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE DE LA NLLE.-ORLEANS—No. 7724—La Banque des Fermiers et des Marchands de Memphis vs. Franklin et Henderson et Stephen Franklin et Jno Henderson, in solido—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de Nlle.-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente, le vendredi 5 juin 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves ci-après nommés, appartenant au dit E. Franklin, et saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Winney, négresse âgée d'environ 30 ans, Sarah, négresse âgée d'environ 22 ans, Emilia négresse âgée d'environ 22 ans.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
5 mai—3 en 30j. Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de C. A. V. J. Belot.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
JEUDI, vingt un mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du quinze avril 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de C. A. V. J. Belot, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue St. Claude entre les rues du Quartier et de l'Esplanade, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Claude, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et constructions, consistant en une maison en briques, contenant cinq chambres, une galerie, un cabinet et deux chambres dans les mansardes, &c. Et en une cuisine briquetée entre poteaux contenant cinq chambres.
Un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant environ 30 pieds de face à la rue St. Claude, sur 90 pieds de profondeur, ensemble la bâtisse en briques et à étage, y construite, contenant quatre chambres.
Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos. six et sept de l'îlet No. soixante-quatre, sur un plan particulier fait par L. J. Pilié, le treize septembre 1835, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville; les dits lots ayant les dimensions suivantes, savoir: le No. six, attenant au No. sept, mesure 35 pieds 6 pouces de face à la rue d'Espagne, sur 118 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le No. sept mesure aussi 35 pieds 6 pouces de face à la rue d'Espagne sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
16 avril—3 en 30j. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

Succession de feu Jean Valery Delassize.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
LUNDI dix huit mai 1846, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 mars dernier, il sera vendu à la Bourse de la Cité, pour le compte de la dite succession:
Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans et à deux différentes concessions de terres dans la ci-devant province de la Floride Occidentale, qui lui ont été concédées par le gouvernement Espagnol, savoir:
1o. La première, une concession à titre gratuit, de cinq cents arpents, colloquée sur la rive Occidentale de la rivière Comite.
2o. La seconde, une cession à titre onéreux, ou plutôt une vente de dix mille arpents, colloquée entre la rivière Comite et Sandy Creek.
CONDITIONS. Cette créance étant la seconde et dernière, ces deux concessions seront adjugées respectivement au plus offrant et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle pourront rapporter, payable à douze mois de terme, sur billets à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire datif, et hypothèque sur les terres ainsi achetées.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant M. Théodore Guyol, notaire public, dans l'étude duquel se trouvent déposés les titres et titres et les plans de ces concessions, pour l'inspection de ceux qui se proposent d'enchérir à la vente.
mai—2, 9 et 16. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 7724—La Banque des Fermiers et des Marchands, de Memphis vs. Franklin et Henderson, S. Franklin & John Henderson in solido—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, sur les lieux, au domicile de Stephen Franklin, No 271, rue des Magasins, près la rue St Joseph, le samedi 16 mai 1846 à 10 heures du matin—Un lot de meubles &c. appartenant audit S. Franklin et saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JNO. L. LEWIS,
5 mai—3en10j. Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Charles—Succession de dame Eliza St. Amand, décédée épouse du Sieur J. M. Lartigue Mongrue.—En vertu et conformément à un ordre ou décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 16 avril courant, il sera offert en vente publique par le juge soussigné, au domicile du Sieur L. Mongrue, Lundi, 18 mai prochain, à dix heures du matin,
1o. Les Esclaves ci-dessous nommés appartenant à la communauté de biens qui a existé entre le Sieur J. M. Lartigue Mongrue, et dame Eliza St. Amand, décédée son épouse.
JOHN, nègre américain de 35 ans, bon nègre de champ.
JAMES, nègre américain de 35 ans, avec une hernie.
2o. Les Esclaves suivants appartenant en propre à la succession:
BARTHELEMY, nègre créole de 22 ans, charretier, laboureur et un peu chasseur.
JERRY, nègre américain de 30 ans, laboureur et charretier.
LOUIS, nègre créole de 16 ans, domestique, cocher et chasseur.
LEONCE, nègre créole de 14 ans.
ANNAH, négresse américaine de 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse.
Termes et conditions de la vente: Ces esclaves seront vendus payables en trois termes égaux à un, deux et trois ans de crédit, du 27 octobre 1845, en billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, devant porter, s'ils ne sont payés avec ponctualité, huit pour cent d'intérêt l'an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
Paroisse St. Charles, le 16 avril 1846.
29 av—29av9et16mai. F. CHAIX, juge.

Achille Léon vs. Auguste Lesparre fils.
EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable P. M. Guyol, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 23 mai 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse entre les rues St Louis et Conti,
Un lot de meubles, malles &c. saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant. C CLAIBORNE,
13 mai. marshal.

E. Rochereau, agent, vs. Charles Brush.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 23 mai 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
13 mai. C. CLAIBORNE, marshal.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent, que le 17 avril 1846, jugement a été entré en cette Cour, dans cette affaire, dans les termes suivans:—No. 16,964—Ellen Kirkwood, épouse de A. Puyssegur contre son mari Augustin Puyssegur.—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse pour une séparation de corps, et que le défendeur paie les frais du procès; il est de plus ordonné que les parties soient renvoyées pardevant Amédée Ducatel, notaire public, pour le règlement de la communauté d'acquets et gains, et autres affaires pécuniaires.
Nouvelle-Orléans, 23 avril 1846.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
[L. S.] En témoignage de quoi, j'ai à ces présentes donné ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de mai de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quarante six, et la 70me de l'Indépendance des Etats-Unis.
LOUIS R. COURTIN,
16 mai—3. Député greffier.

Succession de John Ross.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Cunningham, curateur de la succession de feu John Ross, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
12 mai—3en10j. Député Register des Testamens.

JOHN MCARTY, MECANICIEN, No. 132, Rue du Canal.
VIENT de [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

[illegible] Bon sujet Créole, [illegible] et tailleur de [illegible]

PAR BEARD, CALHOUN & Co—Encanteurs.
MERCREDI 20 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, sera vendu
Le mulâtre HENRY, âgé de 28 ans, très bon plâtrier et faiseur de citernes, bon ouvrier et bon sujet, vendu sans aucun défaut. Il est créole de cet Etat et garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—comptant. L'acte de vente pardevant J. B. Marks notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]

Vente de Succession—14 Lots de Valeur sur les rues Tchoupitoulas et St. Thomas
PAR CHRISTY & CENAS,
Wm. H. CHRISTY, Encanteur.
SAMEDI 20 juin 1846, il sera vendu à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, émané dans la procédure de la succession de feu Mme Phebe Hunter les propriétés ci-après décrites:
14 beaux Lots situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Ste. Thérèse, faubourg Lafayette, selon le plan tiré par Geo. T. Dunbar, en date du 31 janvier 1845, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, et portant le No. 69, de son livre de plan No. 1.
Les Nos 2, 3, 4 et 5, sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 25 pieds de largeur sur la ligne du fond, aboutissant à une allée de 20 pieds de largeur.
Le Lot No. 6 est contigu au No. 5, et mesure 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.
Les Lots Nos 9 et 10, sont contigus et mesurent chacun 25 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 25 pieds, 4 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.
Les Lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 114 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond et faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.
Le lot No 17, mesure 23 pieds, 1 pouce et 1 ligne de face à la rue St. Thomas, sur une profondeur de 164 pieds 11 pouces et 2 lignes, et aussi tous les droits, titres et intérêts à et dans un morceau de terre joignant le dit lot et mesurant 11 pieds, 2 pouces et 4 lignes de face sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété, et portant un intérêt de huit pour cent l'an à dater du jour de l'échéance jusqu'au paiement final.
Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. public, aux frais des acquéreurs. 16 mai—10

MEUBLES! MEUBLES!
PAR FERNANDEZ & WHITING.
MERCREDI prochain, 20 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, rue Dauphine No 200, entre les rues Orléans et Ste Anne, il sera vendu sans aucune réserve, les meubles de ladite maison consistant en lits d'Acajou, et matelats, armoires do, une table console dessus de marbre, pendule, glaces magnifiques, table dessus de marbre, berceuses, chaises, cylindres, crachoirs &c.
Conditions, comptant. 16 mai.

Bateau à vapeur Victress.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.
IL sera vendu à l'encan, mercredi, 20 courant, à midi, à l'Arcade Banks, Le vapeur fin marcheur et solidement bâti Victress, construit depuis 4 ans, en bon état, ensemble avec ses meubles, apparaux. Ce bateau est construit des meilleurs matériaux et convenablement pour faire les voyages sur les lacs, du port de 190 33/95 tonneaux, tirant 3 pieds d'eau allège et 5 pieds d'eau chargé, ayant 4 bouilloires, et une machine en parfait état.
Conditions—1/2 comptant, balance à 3, 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
L'acte de vente devant J. B. Marks notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'inventaire peut être vu au bureau des encanteurs et le bateau inspecté à son retour en face de la plateforme. 16 mai—5

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable [illegible] attention publique en Europe et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée [illegible] habitans de la Nouvelle-Orléans [illegible] simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède [illegible] bagues [illegible] dans les cas de rhumatisme [illegible] goutte, tic douloureux [illegible] migraines, [illegible] névralgie, tremblemens [illegible] paralysie [illegible] Dans tous les cas de Dyspepsie, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des fonctions nerveuses. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sont très ornées et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceintures, bandes, bracelets galvaniques
Ces articles sont des modifications de l'invention et sont recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. Comme moyen de pression galvanique, à quelque degré que ce soit appliqué à la partie affectée, ce qui est la plupart des cas la plus grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Elle a [illegible] faculté [illegible] de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques, fortifiantes, de Christie. Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On les trouvera en eux un grand secours comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli, par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont le unique agent autorisé dans cette ville, est la maison LYON & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—6m

M. MARCHAL, 37, rue de Chartres, vient de recevoir par le Claiborne, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:
1 caisse merinos noir, Paturle Lupin;
1 do coutil assorti,
300 doux. chapeaux, paille d'Italie;
1500 paltots d'été, coutil et merinos;
500 pantalons d'été do do;
25 doux mouchoirs batiste, do;
50 pièces foulards;
75 doux. chemises des premières qualités devant en toile.
20 av.

EN débarquement du navire Floridian, venant de Bordeaux:
50 barriques vin rouge,
50 caisses absinthe [illegible]
50 do do prunes [illegible]
5 boucauts fil [illegible]
50 caisses pommes [illegible], à vendre par
24 avril. DUDOUYT & TEULADE.

A VENDRE par les soussignés—250 caisses sucre en poudre, écrasé et en morceaux; 2500 sacs café de 2 1/2 boisseaux; 200 sacs café de Java; 50 tierçons riz de la Caroline, 400 surons indigo supérieur; 750 barillets clous de Boston; 400 caisses blanc de baleine de New Bedford; 200 caisses savon; 1500 paquets thé impérial et poudre à canon; 500 barils maquereaux No. 3 du Nord; 200 barils maquereaux No. 1; 100 caisses chocolat; 1000 tambours figues. NORCROSS & FOSDICK.
7 av. 40 Gravier.

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualités, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en casimir, à la mode, do en soie, feutre et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R G HOBBS,
11 mai. 12, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—2500 caisses bottes, souliers et brodequins, en assortiment complet et convenables à la saison, à vendre par R G HOBBS,
11 mai. 12, Douane.

ON a besoin de 300 cordonniers immédiatement. S'adresser à JOHN BELLOW, jnr.
11 mai. Encoignure Conti et Vieille Levée.

BOUTEILLES VIDES—350 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par
11 mai. CHS. DUFOUR, 11 Conti.

CORDE D'EMBALLAGE—80 rouleaux Missouri, petites dimensions, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
11 mai. 92 Tchoupitoulas.

FARINE—350 barils superfine de St. Louis, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
11 mai. 92 Tchoupitoulas.

CHANDELLES—50 caisses chandelles de composition, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
11 mai. 92, Tchoupitoulas.

BEURRE—100 barrillets excellent beurre de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
11 mai. 92, Tchoupitoulas.

HUILE DE LARD—100 barils huile d'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
11 mai. 92 Tchoupitoulas.

JAMBONS—75 boucauts jambons plats-côtes et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
11 mai. 92 Tchoupitoulas.

GRAISSE—50 barils graisse en feuille, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
11 mai. 92 Tchoupitoulas.

TABAC de Cube—200 balles capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai. 20 St Louis.

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai. 20 St. Louis.

HUILE—400 potiches huile d'Espagne, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai. 20, St Louis.

CAFE de la Havane—200 sacs café à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai. 20, St Louis.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment des meilleures marques, à vendre par
11 mai. LAPEYRE, HARISPE & Co. 20, St. Louis.

SUCRE raffiné de Boston—300 colis; Sacs en pitre—25,000; Thé—1000 boîtes; The supérieur—100 paquets; Clous—500 barils, venant de Boston; Blancs de baleine—400 caisses New-Bedford; Indigo—20 surons; Figues—500 tambours; Maquereaux—500 barils Nos. 2 et 3, et 500 colis, à vendre par
29 av. NORCROSS & FOSDICK.

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
96 Vieille Levée.

GUABA, pâte et gelée—A vendre par
11 m. B VALLS, 26, Commune.

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques idem;
100 caisses vin muscat; 25 do Lunel, supérieur;
125 caisses olives, capres et cornichons;
10 balles amandes à coques tendres;
200 paniers huile de J. Plagniol; 100 demi-paniers idem;
50 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 50 paniers idem de 12 demi-pipes.
18 avril. J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau dans toutes les pharmacies de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature [illegible]

GRAINES [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR

COTON! COTON!
Pour compte de qui il appartiendra
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.
SAMEDI 16 courant, à 3 heures P. M., il sera vendu à l'encan, à la Presse à coton d'Orléans, pour le compte de qui il appartiendra,
22 balles de coton avarié à bord du chaland G. M. Front, pendant son voyage à ce port.
Conditions—comptant. 16 mai.

Vente sans réserve de Marchandises Sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
IL sera vendu, sans réserve, samedi 16 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres.
100 colis et lots marchandises de saison, consistant en partie d'un magnifique assortiment d'indiennes, nouveaux dessins, cotonnades, et cœurs, coutil à matelats, cotonnades, mousselines imprimées, balzorines, jaconats, toile d'Irlande en pièces et demi pièces, toile à draps 12/4, coutil à fil blanc et écru, bas, chemises à devants de toile, chaussettes de coton tricotées, et une grande variété d'autres marchandises de saison.
Les personnes qui désireraient envoyer des marchandises pour cette vente voudront bien remettre leur factures vendredi 15 courant. Les échantillons et catalogues seront prêts de bonne heure le jour de la vente.
Aussi—Chapeaux et Souliers.
Conditions à la vente. 15 mai.

Adolphe Dubart vs. ses créanciers—Simon Rugeris vs. ses créanciers.

PAR ABAT & DOMINGON.
EN vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 2 avril 1846, il sera vendu le 16 mai 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,
Deux LOTS DE TERRE situés au faubourg Tremé en cette ville, désignés par les Nos. 59 et 93, sur le plan de division de l'ancienne propriété Gurlie, dressé par Bringier, arpenteur général, le 26 juillet 1826, déposé en l'étude de L. T. Feraud, alors notaire en cette ville, au livre des plans B. No. 11, et lesquels dits lots mesurent en pied français, savoir: Le No. 59, 30 pieds de face à la rue St. Philippe, entre Johnson et Prieur, sur 100 pieds de profondeur, et le No. 93, 30 pieds de face à la rue St. Jean, entre Dumaine et St. Philippe, sur 108 pieds de profondeur.
Conditions, comptant. 15 av—3en30j

Par ordre des commissaires liquidateurs de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.
IL sera vendu à l'encan samedi, seize du courant, à midi, à l'Arcade Banks, les propriétés ci-après décrites:
1o. Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Julie et Girod, désignés par les Nos 3 et 4, sur un plan dressé par Pueyo et Cosnier, arpenteurs, en date du 19 avril 1842. Chaque lot mesure 25 pieds 7 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.
2o. Une superbe RESIDENCE avec JARDINS, située à Tunsburg, à environ quinze minutes de marche du ferry, comprenant trois îlets de terre bien entourés et sur lesquels se trouvent une quantité d'arbres fruitiers, arbres d'ornemens, fleurs, etc. Le tout mesure comme suit: Dans l'îlet No. 3, les lots de un à onze 223 pieds 7 pouces de face à la rue Homer, sur 113 pieds de profondeur. Les lots douze à quinze 113 pieds 8 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur. Les lots seize à vingt-six 223 pieds 7 pouces de face à la rue Newton, sur 113 pieds de profondeur. Les lots vingt sept à trente 113 pieds 8 pouces de face à la rue Odeon, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur.
Dans l'îlet No. 4, les lots de un à onze mesurent 223 pieds 7 pouces de face à la rue Newton, sur 113 pieds de profondeur. Les lots de douze à quinze mesurent 113 pieds 8 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur. Les lots de seize à vingt six mesurent 223 pieds 7 pouces de face à la rue Decatur, sur 113 pieds de profondeur. Les lots de vingt-sept à trente mesurent 113 pieds 8 pouces de face à la rue Odeon, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur.
Dans l'îlet No. 7, les Nos. 1 à 11 mesurent 223 pieds 11 pouces de face à la rue Decatur, sur 113 pieds de profondeur. Les lots de 12 à 15, mesurent 113 pieds 8 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur. Les lots de 15 à 26 mesurent 223 pieds 7 pouces de face à la rue Armas, sur 115 pieds de profondeur. Les lots de 27 à 30 mesurent 113 pieds 8 pouces de face à la rue Odeon, sur 161 pieds de profondeur.
La maison et dépendances sont bâties avec les meilleurs matériaux, et conviendraient admirablement à une famille bourgeoise. Le tout sera vendu en bloc.
3o. Un lot de terre situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, mesurant 25 pieds de face à la rue Peltier sur une profondeur de 142 pieds 6 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, plus particulièrement décrit sur le plan qui sera exhibé à la vente. Cette propriété est située près la résidence de M. Thos. Hank, Esq.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit pour les lots vuides, sans intérêt; les propriétés bâties porteront un intérêt de 6 pour cent par an, de la date de la vente. Les billets devront être endossés à la satisfaction des commissaires liquidateurs et porteront hypothèque jusqu'au paiement final.
Les actes de vente pardevant Rodonozque, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.
☞ Les plans peuvent être examinés au bureau des Encanteurs. 9 mai.

VENTES A L'ENCAN

PAR ABAT & DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 mars 1846, il sera vendu le mardi 16 du [illegible] 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.
La propriété et les esclaves ci-après décrits, abandonnés par M. Jean Dominique Victor Marion de Montilly, à ses créanciers.
Un certain LOT DE TERRE situé en cette ville, faubourg Marigny, 3me municipalité, rue Musique, entre les rues d'Amour et Bons Enfans, mesurant 25 pieds de face à la rue Musique, sur 61 pieds de profondeur: ledit lot est le lot No 5, sur le côté droit par la propriété de M. R. [illegible] sur le côté gauche par le lot No. 319, et une partie du lot No 320, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.
CARLOS, mulâtre, âgé d'environ 26 ans;
SOPHIE, mulâtresse, âgée d'environ 13 ans.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à six et neuf mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt comme clause pénale seulement avec privilège du vendeur sur la propriété et les esclaves, jusqu'à parfait paiement du dernier billet.
Les actes de vente par devant A. Chiapella, notaire public. 14 mai—3 en 30j

PAR J. B. BLACHE,
Vente par Colis de Marchandises Anglaises.
SANS RESERVE.
JEUDI, 21 courant, à 10 heures, et demie du matin, il sera vendu au magasin de MM. McDowell & Zank, No. 25 rue de la Douane,
75 colis de Marchandises sèches, consistant principalement de:
Toiles d'Irlande pour l'usage des familles; toiles à drap de 12/4, indiennes et gingas; toiles de Paris, mouchoirs de batiste fil, brillantes, coton [illegible] damassé, coutils fil blanc et fantaisie, fils [illegible] en bobines; toiles à carreaux [illegible] d'autres articles.
Les conditions [illegible] libérales seront connues au moment de la vente.
Les marchandises pourront être examinées et les catalogues seront prêts de bonne heure le jour de la vente.
13 mai—4

PAR L. E. CHARBONNET, Encanteur.
IL sera vendu lundi, 18 mai 1846, à 11 heures, sur le terrain derrière la Maison d'Etat, entre les rues Canal et Commune,
26 BEAUX MULETS domptés.
Conditions—comptant. 13 mai.

PAR J. B. BLACHE & Co.
IL sera vendu le mardi, 26 du courant, à 11 heures du matin, au No. 186, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 9 mai 1846, les marchandises ci-après décrites, abandonnées à ses créanciers par M. Oscar Lecerf,
6 barriques de Vin rouge de Bordeaux,
4 do do do,
4 do do de Vin blanc,
6 paniers d'huile.
Conditions, comptant. 13 mai.

Pour compte des premiers acheteurs.
PAR BEARD, CALHOUN & Co—ENCANTEURS.
IL sera vendu, vendredi 22 courant, à midi, à l'Arcade de Banks.
Le jeune et vigoureux nègre PETER, âgé de 30 ans excellent nègre de champ, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi. Vendu pour compte et risque de MM. J. & C. Dosman, qui ne se sont pas conformés aux conditions de l'adjudication à eux faite le 8 avril 1846, à la Bourse Franklin 3me municipalité.
Conditions—Comptant. 12 mai.

PAR ABAT & DOMINGON.
Vente sans réserve pour cause de départ d'un établissement lithographique.
IL sera vendu le vingt mai 1846, à midi, sur les lieux, dans le passage de la Bourse, entre Conti et St. Louis:
Un établissement lithographique, consistant en trois presses, pierres, et tout le matériel lithographique nécessaire à un pareil établissement. VENTE POSITIVE.
12 mai—

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse, 200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol.
100 caisses salaisons, capres, olives, cornichons et anchois.
35 caisses savon de Marseille,
65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
7 mai. DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis.

$35,000 D'HABILLEMENS FAITS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de leur coût, payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jan. ALFRED MONROE.

CHAPEAUX de latanier—25 caisses à vendre par
10 av. FROST & Co. 10 Magasins.

ABSYNTHE—40 caisses véritable absynthe Suisse, marque de Dubied père et fils, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
9m. 17 et 19 St Louis.

SARDINES—En boîtes et demi boîtes, des marques de Camus, Coniée & Martin, et Philippe & Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
9 m. 17 & 19, St Louis.

BOUTEILLES—En paniers de 150 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
9 m. 17 & 19, St Louis.

VINS en caisses—50 caisses St. Julien, 30 do Chateau Latour, 15 do Chateau Lafitte, 25 do Chateau Léoville, 25 do Chateau Lafitte supérieur, 30 do vin blanc Chateau Yquem, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
9 m. 17 et 19 St Louis.

SUCRE HAVANE—165 caisses sucre en débarquement du brick Titi, à vendre par
L. CANTIN, 42 Gravier.

CAFE HAVANE—144 sacs café fin-vert, en débarquement du brick Titi, à vendre par
11 mai. L. CANTIN, 42 Gravier.

IMPORTATION DES VINS DE MADERE,
DE NEWTON, GORDON & Co.
LE soussigné ayant été nommé agent de cette maison ancienne et bien renommée, [illegible] recevoir ses ordres vers le 1er mai, pour [illegible] des meilleurs marques de cette même [illegible] services pour faire venir en pipes, demi-pipes, quarts et boucaux de vins de Madère [illegible] Sercial, Tinta et Bourgogne, nouveaux, vieux [illegible] de manière à ce qu'ils arrivent dans le [illegible] tembre prochain.
Les marchands, les connaisseurs et autres qui désirent avoir de ces vins, sont respectueusement priés de s'adresser à lui.
Pour les conditions s'adresser à son bureau, rue du Camp, No. 47, au premier.
16 av—30. ARTHUR [illegible]

AVIS—Le collecteur [illegible] de Jefferson [illegible]

[illegible]